N° 186 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mercredi 17 Juin 1914

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Daubenton, 28.
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 87)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Nous avons un Gouvernement

N'ayant jamais exercé jusqu'ici la profession de vagabond, j'ignore quelle peut être l'impression du pauvre diable qui couche dans un bon lit, sous un vrai toit, après avoir connu l'horreur des nuits à la belle étoile, mais j'imagine que cette impression de joie doit ressembler à celle que vont éprouver les citoyens français en apprenant que la nouvelle Chambre a bien voulu consentir à leur laisser un ministère. Un pays sans gouvernement, n'est-ce pas un peu comme un homme sans domicile ?

Nous avons un gouvernement. Ça ne réjouit que très peu M. Combes et pas du tout M. Bedouce, lequel, après avoir entendu la Déclaration, a déclaré, par voie d'interruption, que M. Viviani ou M. Ribot c'était comme on dit Kif-Kif, voulant sans doute exprimer cette pensée, que tout ira mal jusqu'au jour annoncé par les prophètes où le bonheur sera débité en tranches dans la Cité Future comme un simple saucisson.

Nous avons un gouvernement. Il a parlé. Il a bien parlé. Il a même fort bien parlé puisqu'il n'a réussi à convaincre aucun de ceux pour qui l'union des républicains constitue le plus grave des dangers dont est menacé la République. Ceux-là ont voté contre lui, froidement, carrément. Ne leur en voulons pas trop et accordons-leur les circonstances atténuantes. Que voulez-vous, ils espéraient un ministère Ragheboom, à moins que ce ne soit un ministère Inghels, et ils ont un ministère Viviani ! Leur déception est compréhensible car ils ont avant tout l'amour et le respect de la supériorité...

Nous avons un gouvernement. Que va-t-il faire ? D'abord l'emprunt. *D'abord*, et « avant même de faire aboutir devant le Sénat le vote du budget de 1914 », car confirment les déclarations de M. Ribot, M. Viviani considère l'emprunt comme « l'œuvre immédiate » à accomplir.

Nous avons un gouvernement. Il s'emploiera à hâter la réforme fiscale, il défendra l'école, il développera les lois d'assistance. Quant à la réforme électorale, il n'a pas l'air d'être très fixé sur son état de santé et il sera bon de crier un peu fort de temps en temps pour que M. Viviani songe à lui donner les fortifiants de son éloquence.

Par exemple, le nouveau président du Conseil a pris carrément ses responsabilités à propos de la loi militaire et ceux qui espéraient s'amuser sur son dos au petit jeu de la démagogie, ont été déçus. M. Viviani entend développer nos alliances, il veut que la France soit forte et respectée et voilà pourquoi il déposera des projets « destinés à accroître la puissance défensive » de la nation. Plus tard, quand leur application aura « démontré leur efficacité » on pourra penser à un allègement des charges militaires en « tenant compte des résultats de l'expérience et des nécessités de la défense nationale ». « Jusque-là, le gouvernement s'en tiendra sous le contrôle du Parlement à l'application exacte et loyale de la loi ». On peut affirmer qu'une loi qui reçoit ainsi l'adhésion d'hommes comme M. Viviani, Augagneur, Malvy, lesquels, on le sait, ne la votèrent point, est désormais à l'abri de toutes les attaques. Tant que la France aura besoin d'être forte, elle le sera.

La Chambre a donné sa confiance au Cabinet Viviani par 370 voix contre 137. Tiens... tiens... Je disais en commençant que nous avions un gouvernement... Aurions-nous également une Chambre ?

MARTIN-MAMY.

L'ORAGE DE LUNDI

Le sol s'effondre à Paris

Des voitures et des passants disparaissent. Il y a des morts et des blessés.

Nous avons sommairement relaté hier les terribles ravages de l'orage à Paris. Le sol, depuis longtemps miné par des travaux souterrains, s'est effondré sous la ruée des eaux.

En trois endroits, à Saint-Philippe-du-Roule ; place Saint-Augustin et boulevard Haussmann, le sol s'est effondré, engloutissant dans les travaux de la future ligne du Métro « Porte de Saint-Cloud-Opéra », des passants, des voitures, des autos.

Un taxi a été englouti place Saint-Martin. Un trottoir s'est enfoncé à Saint-Philippe. La chaussée s'est effondrée boulevard Haussmann, cependant que la foudre allumait plusieurs incendies, qu'un mur s'abattait à Saint-Denis, et que de nombreux accidents se produisaient dans la banlieue.

C'était un vrai désastre.

Mardi, toute une partie de Paris était semée de ruines. Et la ville paraissait avoir été ravagée par un cataclysme. Les éboulements succédaient aux éboulements. On ne voyait partout que gouffres et que crevasses.

Le gouffre de Saint-Philippe-du-Roule

Paris, 16 juin.

Autour de l'immense gouffre de Saint-Philippe-du-Roule qui engloutit le plus de victimes, sapeurs-pompiers, ouvriers, électriciens, gardes républicains et terrassiers s'emploient activement à retirer les cadavres. On sait qu'ils sont nombreux. Le directeur de la succursale du Crédit Lyonnais, qui se trouve sur la place, a vu nettement trois enfants disparaître dans la crevasse : c'étaient les trois enfants de chœur de l'église voisine. On craint de plus en plus que le jeune Fabre ne soit parmi les morts.

Un concierge a vu distinctement [illegible] personnes entraînées dans le précipice.

Pendant qu'on évacue, à la hâte, les immeubles voisins menacés d'un effondrement, qu'on transporte dans une boutique les papiers importants et les livres du Crédit Lyonnais, les pompiers, le pic en main, descendent dans l'immense fosse. Ils ramènent, bientôt, deux masses informes, boueuses et sans nom : c'est un homme et une femme. Bien que l'homme ait la tête écrasée, on peut l'identifier : c'est M. G. Bedoiseau, employé à l'Union. Il accompagnait son frère au moment de l'accident. Ce dernier seul put se sauver ; la femme est Mlle Alice Huguet, âgée de 60 ans. Mais bientôt on retire encore de l'excavation de nouveaux cadavres, souverts d'une boue immonde ; celui d'un cocher, M. Delavieu, puis celui d'une rentière de la rue Magellan, Mme Croz, puis celui de M. Bertrand, concierge rue de la Boétie.

A Saint-Augustin

Le sol paraît avoir été travaillé par un coup de mine. A certains endroits, il n'a que l'épaisseur du pavé. On voit au-dessous le gouffre profond de quinze mètres, où gît le taxi-auto qui s'engloutit en un clin d'œil avec Mme Levolle et son chauffeur, M. Cloup.

L'effondrement du taxi-auto fut si rapide que les témoins de l'accident ne peuvent pas encore comprendre comment il s'est produit. « Il a disparu, nous dit-on, comme si le sol l'avait bu ».

Une chèvre est dressée pour exhumer la voiture. On y parvient à grand'peine ; enfin, on la roule jusqu'à la rue de la Pépinière. On a ensuite retiré la tapissière dont les roues étaient profondément enlisées près du précipice.

Le sol gronde, rue du Havre

Le sol de la rue du Havre semble trembler sous les pas. On croit entendre parfois des grondements souterrains. Une tapissière, un tombereau passent. Ils s'enlisent. En toute hâte, il faut dételer les chevaux, et abandonner les voitures.

A présent, toute circulation est interdite dans le secteur de l'éboulement. Un kiosque à journaux a été englouti. Des becs de gaz penchent sur leurs bases, des arbres menacent de s'effondrer.

Plusieurs personnes, aux dires des témoins, ont été ensevelies dans le gouffre. De courageux sauveteurs ont retiré des blessés enfouis sous les décombres, MM. Millet et Labru.

Le commissaire de police de la Madeleine a été informé que trois personnes, dont un enfant, seraient englouties dans le gouffre de la rue du Havre.

Émouvants témoignages

M. de Gallardo, sous-directeur de la succursale du Crédit Lyonnais, dont les bureaux se trouvent devant l'excavation, était à une fenêtre au moment précis où l'affaissement se produisit.

— Je fus à tel point impressionné par la catastrophe, a-t-il dit à un de nos confrères, qu'il ne m'est point possible d'évaluer exactement le nombre de ceux qui furent engloutis sous mes yeux. J'attendais ma femme, qui devait venir me prendre à la sortie de mon bureau un peu avant six heures ; et vous devez comprendre mon angoisse en ne la voyant pas arriver. Je courus chez moi, affolé ; fort heureusement, elle s'y trouvait. Autant que je puis me rendre compte de ce qui se passa au moment de la catastrophe, six ou sept personnes disparurent dans l'excavation. Je distinguai très nettement une bonne vieille femme et un enfant d'une douzaine d'années. Quelle horrible vision !

Le brigadier Michaut et l'agent Lérié, qui furent des premiers sur les lieux, ont déclaré :

— Au moment où le sol s'affaissa, nous aperçûmes deux hommes entraînés dans l'éboulement. Ils tentèrent de s'accrocher ; l'un d'eux, M. Clément Bedoiseau, parvint à ne pas se laisser enlizer, mais son frère Georges, qui l'accompagnait, disparut. Enfin, le sapeur-pompier Sueur, de la caserne des Ternes, réussit à échapper à une mort certaine, grâce au secours du sergent-major de pompiers Piazza.

« C'est une fatalité, » dit un ingénieur

Les ingénieurs de la ville, apprenant le sinistre, se sont aussitôt rendus sur les lieux.

M. Bienvenue, ingénieur en chef des services techniques de la voie publique, de l'éclairage et du Métropolitain, qu'un de nos confrères a pu joindre devant le Printemps, au coin de la rue du Havre et du boulevard Haussmann, n'a pu que lui déclarer qu'à ses yeux il lui semblait prématuré de chercher à discerner les responsabilités.

— D'ailleurs, à la vérité, y en a-t-il ? a ajouté M. Bienvenue. N'est-ce point plutôt un cas de force majeure que celui de cette formidable trombe, emplissant les égouts, les faisant éclater ? C'est bien, voyez-vous, la rupture d'une conduite qui a causé tout le mal, et l'eau s'est ensuite répandue dans le souterrain du Métro en construction, formant torrent et par endroits soulevant la voûte.

« C'est une fatalité ! — La ligne était en construction, il devient difficile de s'en prendre au Métro lui-même. Et quant au service des eaux, il ne saurait non plus être incriminé pour cette rupture qui est, je le répète, un accident, — épouvantable, certes, mais un accident. »

Un peu plus loin, M. Colmet d'Aage, ingénieur en chef du service des eaux, complète :

— Les égouts, lui dit-il, ont souvent supporté de très fortes charges sans éclater, mais aujourd'hui le sol environnant n'offrait plus la même résistance, travaillé qu'il était depuis des mois pour la construction de la nouvelle ligne du Métro.

Le phénomène de lundi demeure inexpliqué

Paris, 16 juin.

Tout possesseur de baromètre, s'il a consulté son instrument dans la journée d'hier, n'a pu que se rassurer en voyant le mercure demeurer presque stationnaire, après une hausse légère progressive depuis deux jours.

Ce n'est pas d'après cet instrument qu'on pouvait s'attendre à l'épouvantable orage qui s'est abattu sur Paris. De mémoire d'homme, — l'expression n'est pas exagérée, — on n'a jamais vu tomber de semblables quantités d'eau avec une pareille violence.

Les pluviomètres, découpleteurs ou autres, ont presque tous débordé, et quant aux pluviomètres enregistreurs, ils se remplissaient avec une telle rapidité que leurs indications en sont devenues confuses. Toutefois, approximativement, il est tombé de 17 h. 15 à 17 h. 50, soit en 35 minutes, la quantité minimum de 50 mm. d'eau, soit 50 litres par mètre carré, ou 500.000 litres par hectare, soit pour Paris « intra muros », 3.900.000 mètres cubes d'eau !

Et à cette masse inouïe, il faut ajouter plus de 15 mm. d'eau, soit 15 litres par mètre carré, recueillis de 18 h. à 20 h. 30, où la pluie a cessé. Le total de la journée atteint le chiffre extraordinaire, peut-être sans précédent à Paris, de 37 mm. d'eau !

On ne peut attribuer à la genèse de cet orage aucune cause nettement définie. La situation barométrique, aussi bien à Paris qu'en France ou en Europe, laissait prévoir rationnellement un temps orageux, avec orages épars, mais n'impliquait nullement un pareil phénomène.

Une interpellation

M. Maurice Binder vient d'aviser le ministre des travaux publics qu'il l'interpellerait sur les mesures que son administration compte prendre pour éviter le retour de désastres qui ont jeté, à juste titre, la consternation dans la population parisienne.

(Lire la suite d'autre part)

LES DÉBUTS DU CABINET VIVIANI

Par 370 voix contre 137

la Chambre lui accorde sa confiance.

LES UNIFIÉS A L'ASSAUT DU MINISTÈRE

La séance

Paris, 16 juin.

Du monde, mais moins que vendredi dernier. Les tribunes sont pleines sans être combles. Dans la galerie diplomatique, on remarque M. Tittoni, ambassadeur d'Italie. Les députés sont aussi nombreux qu'à la dernière séance. Au banc des ministres se trouvent MM. Viviani, président du Conseil ; Malvy, Gauthier, Augagneur, Thomson, Noulens, René Renoult, Messimy, Abel, Ferry, Jacquier.

Le président, **M. Paul Deschanel**, ouvre la séance à deux heures.

On valide l'élection de Châteaulin, puis, le président donne la parole à **M. Viviani** pour une « *communication* du gouvernement ».

Déclaration du Gouvernement

Messieurs,

Le gouvernement rencontre dès son avènement les difficultés que le temps lui a léguées et qu'il dépend de notre action commune de ne pas laisser s'accroître. Ces difficultés ne seraient insurmontables que si le gouvernement manquait de résolution et de courage et s'il ne pouvait compter sur une majorité républicaine capable de fermeté dans les desseins et de continuité dans les vues. Cette majorité républicaine est celle-là même qui a soutenu le cabinet qui était aux affaires avant les élections ; elle a reçu pour son attitude passée l'éclatante adhésion du suffrage universel dont nous devons exécuter les volontés et qui l'a renvoyée plus serrée et plus ardente encore sur les bancs de la Chambre. Ce faisant, le suffrage universel a marqué son attachement à la République laïque et sociale, il a réclamé le triomphe de la justice fiscale, l'aménagement des réformes, l'examen et la solution des problèmes qui se posent avec une acuité redoutable devant la conscience publique. Pour l'accomplissement de cette œuvre, le gouvernement est prêt à l'action : il demandera à la majorité républicaine de le seconder, de lui fournir cette collaboration chaleureuse, sans laquelle la confiance n'est pas un réconfort, et il est bien entendu qu'il ne veut tirer son autorité que d'une majorité exclusivement républicaine, vivant d'elle-même, se refusant d'accepter le concours direct ou détourné des partis de la réaction.

LA NÉCESSITÉ DE L'EMPRUNT

Messieurs, les difficultés financières sont celles vers lesquelles, à cause même de leur urgence, nous devons nous porter d'un premier et vigoureux élan. La situation de la trésorerie demande un prompt appel au crédit public. Le gouvernement considère que l'emprunt est l'œuvre immédiate à laquelle il se doit attacher avant même de faire aboutir devant le Sénat le vote du budget de 1914. Mais l'emprunt ne résoud que très partiellement le problème. Cet emprunt ne pourvoit, en effet, qu'aux dépenses extraordinaires ; or, il est essentiel de rétablir entre les charges et les ressources permanentes du pays, un équilibre, sans lequel pourraient être mis en péril à la fois le progrès social et la défense nationale.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Pour sauvegarder de si hauts intérêts, le gouvernement doit remplir un grand devoir et demander à la nation de s'y associer. Il ne suffit pas, en effet, d'apporter dans la gestion des affaires de l'Etat cet esprit d'économie et cette volonté de contrôle qui sont les seuls remèdes efficaces contre les engagements abusifs des dépenses et le mauvais emploi des crédits ; il faut de plus, au prix d'un grand effort, tout ensemble, doter les budgets de ressources qui leur sont indispensables, et, en réformant l'assiette de l'impôt, assurer enfin la justice fiscale. Cette œuvre, nous la réaliserons avec l'appui d'une majorité républicaine qui restera fidèle aux conceptions de sa devancière.

Dans les derniers jours de la précédente législature, la Chambre des Députés a voté des dispositions tendant à établir un impôt progressif sur l'ensemble des revenus ; nous demanderons au Sénat d'en maintenir l'incorporation dans la loi de finances de 1914. Soucieux d'exiger de tous ceux qui possèdent leur légitime contribution aux charges publiques, nous insérerons dans le projet de budget de 1915 des textes instituant un impôt progressif sur le capital. Enfin, nous nous attacherons à poursuivre la rénovation déjà réalisée en partie de notre système d'impositions directes et à faire définitivement prévaloir les grandes réformes dont la Chambre de 1909 a assuré le succès.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Un des devoirs les plus hauts du gouvernement sera de persister dans la politique extérieure suivie depuis tant d'années par la République. Nous développerons une alliance féconde en heureux résultats fortifiés à l'épreuve du temps, au milieu des sympathies qui unissent deux peuples, tous deux attachés à la paix, la parfaite entente qui nous lie à une puissance voisine et qu'une récente visite a de nouveau [illegible] consacré nos bonnes relations avec les autres gouvernements. Mais ce n'est pas seulement de cette alliance, de cette entente, de ces bonnes relations, que la France tire sa force, elle la tire d'elle-même.

LA LOI DE TROIS ANS

Le Parlement a voté la loi du 7 août 1913, sur la prolongation de la durée du service militaire. La discussion en a été ardente et longue. La loi est votée ; cette loi ne suffit pas, à elle seule, à assurer la défense du territoire. Le gouvernement déposera à bref délai un ensemble de projets dont les plus importants seront des projets de loi sur la préparation militaire de la jeunesse et sur la réorganisation des réserves, projets destinés à accroître la puissance défensive d'une nation qui, respectueuse du droit universel, ne songe qu'à préserver ses foyers, sa liberté et sa dignité. C'est seulement après que ces projets auront été votés, appliqués, quand leur application aura démontré leur efficacité que, tenant compte à la fois des résultats de l'expérience et des nécessités de la défense nationale, le gouvernement pourra proposer un allègement partiel des charges militaires. Jusque là, le gouvernement s'en tiendra sous le contrôle du Parlement à l'application exacte et loyale de la loi.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le Sénat a renvoyé à l'examen de la Chambre le projet de loi sur la réforme électorale. Cette réforme est indispensable. Dès que la Chambre le décidera, le gouvernement se mettra à sa disposition pour rechercher avec elle, d'accord avec le parti républicain, dans les deux assemblées, un mode de scrutin nouveau.

LA DÉFENSE LAÏQUE

Ce n'est pas à l'heure actuelle, où le parti clérical, levé contre la République, [illegible] contre elle toutes les réactions, que la majorité républicaine désarmera.

Notre premier effort sera d'achever, avec le concours du Sénat, dont les sentiments républicains nous sont une garantie de succès, dès que les discussions d'ordre financier auront pris fin, le débat sur les lois de défense laïque et sur la réorganisation de la caisse des écoles. Nous demanderons à la Commission de l'enseignement de la Chambre de hâter le dépôt du rapport sur le contrôle de l'enseignement secondaire privé, et nous développerons l'organisation post-scolaire, par la liberté, la propagande, l'action. Le parti républicain défendra le patrimoine de la Révolution contre l'esprit de domination.

Nous voulons une République aussi éloignée de la persécution contre ses adversaires que de la faiblesse dont il voudrait profiter ; mais l'action publique est insuffisante et elle est vaine si elle n'est pas secondée par l'action sociale, qui, exercée au profit des travailleurs des champs et des villes, contribue à les rallier à la République.

LES LOIS SOCIALES

Vis-à-vis d'eux par les lois d'assistance et d'assurance, la République a fait son devoir ; elle est loin d'avoir achevé sa tâche. Il faut améliorer la loi sur les retraites ouvrières, y comprendre l'invalidité, étendre jusqu'au chômage involontaire le domaine de l'assurance, doter de pouvoirs légaux plus efficaces les Syndicats professionnels, où les ouvriers prennent au contact des épreuves l'habitude des responsabilités et travaillent à leur affranchissement économique.

Messieurs, bien des réformes appellent votre attention et la nôtre, et nous vous prions de ne pas dénoncer les lacunes, d'ailleurs volontaires, d'une déclaration qui envisage les problèmes urgents et généraux et ne vise pas à se transformer en une table de matières inanimées. Certes, aucune des grandes questions économiques et agricoles ne nous peuvent trouver indifférents ; dès demain, pour l'examen de chacune d'elles, le gouvernement sera prêt.

APPEL A LA MAJORITÉ

A l'heure grave qui sonne, il voudrait, embrassant d'un regard rapide la situation présente, se retourner vers la majorité républicaine ; il ne redoute la discussion d'aucune idée, pourvu que cette idée ne demande de son triomphe qu'à la loi. Il fait appel à tous ceux qui savent que la République mentirait à son origine, si elle n'était laïque, démocratique et sociale. Il voudrait qu'une large discipline, volontairement consentie, rassemblât tous les hommes qui ont mis dans cette République, leur espoir, et, si cette majorité républicaine le veut, nous nous offrons pour guider avec elle, par la voie de l'ordre et de la légalité, vers un idéal de justice, une démocratie qui, appliquée à développer à l'intérieur tous les progrès, a su maintenir au premier rang des peuples la France de la Révolution.

Pendant la lecture de la déclaration

La déclaration a été lue par M. Viviani d'une voix grave, ferme et sonore. Souvent interrompu, M. Viviani [illegible] chaque fois, aux interruptions [illegible] de la droite ou des socialistes [illegible] en une bonhomie et une attitude [illegible].

Chronique Mutualiste

L'Education ménagère

A côté des services fondamentaux qui constituent la raison d'être des sociétés de secours mutuels (services de maladie et d'invalidité prématurée, de retraites de vieillesse, d'assurance au décès), l'article premier de la loi de 1898 a mentionné quelques fonctions annexes, moins fréquemment exercées, mais dont l'utilité n'est pourtant pas discutable. C'est d'abord l'assurance contre le chômage involontaire, réalisée par des Caisses spéciales accordant des allocations et par des offices gratuits de placement ; c'est enfin, si je puis dire, l'assurance contre l'ignorance et l'incapacité professionnelles, réalisée par un enseignement, par des cours appropriés. On voit déjà que ce n'est pas ici la partie la moins importante de cette œuvre d'éducation morale et populaire qu'a entreprise la Mutualité depuis une quinzaine d'années surtout. Le chômage est bien des fois le conseiller funeste qui entraîne le travailleur démoralisé aux plus basses aventures. Réduire la possibilité de ces déchéances, entre donc dans le plan d'activité de nos sociétés : malheureusement la difficulté d'opposer aux dépenses des ressources équivalentes a retardé jusqu'ici la solution du problème et les rares tentatives faites dans cet ordre d'idées n'ont pas encore donné de résultats décisifs.

⁂

Plus aisée sans aucun doute apparaît la tâche des cours professionnels. Ceux-ci n'exigent pas une mise de fonds considérable ; les professeurs désintéressés ne sont point si rares qu'on n'en puisse trouver en nombre suffisant pour instituer un enseignement utile et gratuit. Quant aux élèves, ils abandonneront dès le premier jour.

Or, parmi ces cours professionnels dont parle l'article premier de la loi, sans les énumérer ni les distinguer, il est légitime d'inscrire ceux qui ont plus particulièrement trait à l'éducation ménagère de la femme ; car la profession par excellence de la femme, c'est d'être une ménagère. Et je ne fais pas seulement allusion aux jeunes filles susceptibles de fournir des femmes de chambre, des cuisinières, des nurses, des servantes de tout ordre ; je veux parler aussi des personnes qui trouveront dans le mariage et la vie de famille l'occasion d'exercer les talents qu'elles auront acquis à l'école ménagère. A ce titre, toutes les filles de mutualistes tireraient quelque bénéfice de la fréquentation de ces cours ; le charme de la vie familiale en serait bien augmenté et, par suite, le niveau moral de la vie collective, de la vie sociale, s'élèverait singulièrement. On ne soupçonne pas assez tout le bien que la Mutualité pourrait faire encore de ce côté là. Qui saura prendre les initiatives nécessaires.

⁂

Des initiatives, sans doute, se sont déjà produites. Mais pas précisément dans nos rangs. Ce n'est guère d'ailleurs que depuis 1870 que l'idée de l'éducation ménagère, systématiquement organisée, s'est fait jour, grâce à l'intelligence et aux efforts d'une femme de bien, Mme Doyen-Doublié, de Reims. Dans nos écoles publiques, si l'on en croyait les règlements, l'enseignement ménager serait donné depuis 1882. Mais en général, les règlements restent ici lettre morte. Il paraît qu'en province, à Lens notamment, sous l'impulsion d'une directrice énergique, Mme Demailly, quelques résultats ont été obtenus. A Paris presque toutes les écoles primaires donnent aux élèves des notions de cuisine, de blanchissage, de repassage, de raccommodage et de couture. Mais cet enseignement reste très superficiel et fort peu méthodique.

Une ou deux écoles primaires ménagères professionnelles (et privées), s'adressent aux jeunes filles qui ont leur certificat d'études, pour leur apprendre une profession, les initier aux questions du ménage et compléter leurs études primaires.

Enfin, depuis quelque temps, de rares écoles primaires supérieures ; (Sophie-Germain, Edgar-Quinet, Amiens, Toulouse), se sont décidées à faire de l'enseignement ménager une réalité à la fois théorique et pratique. De plus, un diplôme spécial a été créé pour le professorat de cet enseignement dans les écoles primaires supérieures ménagères et professionnelles. Les candidates doivent être munies du brevet supérieur.

⁂

Je passe sur les écoles proprement professionnelles et après avoir signalé les tentatives d'enseignement faites dans les lycées et collèges, comme leur totale absence dans l'enseignement supérieur (Ecole normale de Sèvres), je tiens à rendre hommage à l'une des meilleures initiatives de l'éducation ménagère, Mme Augusta Moll-Weiss, qui ne s'est pas contentée d'écrire sur la matière de très remarquables ouvrages où se trouve savamment tracé un plan complet d'enseignement, mais qui a voulu donner l'exemple vivant de ce qu'il fallait faire, en fondant dès 1897, à Bordeaux, puis plus récemment à Paris, une sorte d'école normale secondaire d'éducation familiale et d'enseignement ménager : l'*Ecole des Mères*. Mme Moll-Weiss forme des élèves et des maîtres, et c'est auprès de cette femme amie des œuvres sociales et particulièrement de la Mutualité, que nos amis, nos collègues, nos collaborateurs de tout ordre, pourraient trouver des inspirations et des exemples. A l'heure où les femmes sont de plus en plus associées à l'œuvre mutualiste, où les mutualités masculines et féminines tendent à devenir plutôt des Mutualités familiales, réalisant ainsi la belle unité de l'éducation, de la prévoyance, accentuant encore la moralité de notre esprit et de nos efforts, il convient de compléter nos moyens de défense sociale, d'opérer une synthèse rapide de notre action et de préparer nos filles à devenir les gardiennes invincibles du foyer.

Léopold MABILLEAU,
Président des Fédérations Nationale et Internationale de la Mutualité.

Les événements d'Albanie

LA SITUATION A DURAZZO

On télégraphie de Durazzo (dépêche officielle) :

Au cours de l'attaque dirigée hier contre la ville, il y a eu de part et d'autre 20 morts et 100 blessés.

Deux navires de guerre de la marine autrichienne sont partis pour San Giovanni di Medua, afin d'embarquer 1500 Malissores qui se portent au secours de la ville assiégée.

On assure que les insurgés se disposaient à attaquer à nouveau la ville ce matin, avec de nouvelles forces arrivées pendant la nuit. On n'a pas encore confirmation de cette nouvelle.

L'Affaire Cadiou

NOUVELLES RECHERCHES. — SAISIE DE LETTRES IMPORTANTES

Landerneau, 16 juin.

M. Rouquier, commissaire de la Brigade mobile, a consacré sa matinée à rechercher dans le jardin de l'ingénieur Pierre les balles de 6 millimètres qu'il croyait devoir y trouver.

Ces explorations sont restées infructueuses.

D'autre part, on a saisi à l'usine trois copies de lettres qui établiraient les fraudes commises naguère par M. Cadiou au préjudice de la poudrerie d'Angoulême.